



## Mesures du Programme d'action climat et environnement PACE

### Contexte

Face aux graves conséquences du dérèglement climatique sur l'environnement, la biodiversité, la justice sociale, la santé et l'économie, la Ville de Genève s'est engagée à faire de l'enjeu climatique sa principale priorité.

C'est dans cette perspective qu'est développée la Stratégie climat de la Ville de Genève, en cohérence avec le plan climat cantonal et la politique climatique de la Confédération.

La Stratégie climat implique l'ensemble de l'administration avec deux objectifs prioritaires

- ▶ à l'horizon 2030, une réduction de 60% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990 ;
- ▶ à l'horizon 2050, la neutralité carbone.

Le Département de la culture et de la transition numérique s'inscrit pleinement dans ce processus et y contribue au travers du développement d'un programme d'action climat et environnement (PACE).

La démarche comporte deux volets : la mise en œuvre de mesures urgentes ; le développement d'un programme de réflexion, de débats et d'expositions pour un changement profond de paradigme à plus long terme.

Le PACE est organisé en mode projet avec un comité de pilotage, un comité directeur et trois groupes de travail, qui ont traité les thématiques suivantes:

- Groupe 1 : économies d'énergie, achat durable, réduction des déchets, application des 3R (Réduire – Réutiliser – Recycler), économie circulaire, limitation des déplacements des personnes, œuvres et matériaux, compensation carbone des voyages, alimentation du terroir, bio, bilans environnementaux des manifestations et expositions, transition numérique durable.
- Groupe 2 : biodiversité et gestion différenciée des espaces verts
- Groupe 3 : réflexions, débats, expositions, communication, en vue d'un changement de paradigme.

Une centaine de propositions de mesures ont été élaborées par les trois groupes de travail. Elles ont ensuite été étudiées et analysées sur la base de la même méthode d'évaluation que la Stratégie climat, à savoir en fonction de quatre critères que sont le coût, la marge de manœuvre, l'image et l'impact carbone.

Au final, ce sont 28 mesures qui ont été validées pour une première phase de mise en œuvre dans les services et institutions du DCTN. Certaines mesures générales sont également discutées dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie climat de la Ville et pourront être intégrées dans les futures mesures Ville, d'autres sont complémentaires mais plus spécifiques au domaine culturel et artistique.

Ces mesures comportent des indicateurs et des délais de réalisation. Elles seront mises en œuvre durant ces prochains mois par les services et institutions du DCTN, puis un bilan sera effectué pendant l'été 2022.

Ce travail est effectué en parallèle et en complémentarité de l'élaboration de la Stratégie climat de la Ville de Genève, à laquelle le DCTN contribue activement dans ses domaines de compétences.

## **Mesures du programme d'action climat et environnement (PACE) du DCTN**

### **Axe 1 : politique, chartes, labels**

#### **Mesure 1**

Elaborer un document cadre sur l'engagement écoresponsable du département pour fédérer le personnel autour d'une démarche exemplaire et assumée.

### **Axe 2 : management, plan d'action interne, formation**

#### **Mesure 2**

Nommer un.e référent.e «vert.e» sur les questions climatiques et environnementales dans chaque service/institution.

#### **Mesure 3**

Constituer un groupe de travail interne dans chaque service/institution pour le suivi de la mise oeuvre des mesures.

#### **Mesure 4**

Imposer une formation générale pour le personnel et proposer des formations sur mesure notamment sur les gestes écoresponsables, l'économie circulaire et la gestion raisonnée du numérique.

### **Axe 3 : outils, communication, sensibilisation**

#### **Mesure 5**

Sensibiliser les équipes au travers de différents supports de communication (mails, intranet, fond d'écran, post-it, etc.)

### **Axe 4 : achats, contrats**

#### **Mesure 6**

Privilégier la location et la mutualisation du matériel à obsolescence rapide ou de courte durée d'utilisation plutôt que l'achat.

### **Axe 5 : mutualisation des ressources, économie circulaire, réemploi, recyclage**

#### **Mesure 7**

Mettre en place des circuits DCTN-VdG du réemploi.

#### **Mesure 8**

Créer un réseau de partenaires locaux (ex. Materium) pour anticiper la redistribution des matériaux et éléments.

#### **Mesure 9**

Mettre en place des conceptions et scénographies favorisant le réemploi.

### **Axe 6 : alimentation, restauration**

#### **Mesure 10**

Réduire les emballages jetables liés à l'alimentation et aux boissons.

#### **Mesure 11**

Gérer durablement les biodéchets (compost).

#### **Mesure 12**

Préciser le nombre de personnes confirmées pour ajuster les quantités commandées.

### Mesure 13

Anticiper et organiser la redistribution des surplus alimentaires (toogoodtogo.ch, Fondation Partage, le Caré)

## Axe 7 : mobilité

### Mesure 14

Identifier des circuits sur mesures pour privilégier la mobilité douce (vélo, marche, trottinette, etc.) et les transports publics dans le cadre des manifestations/événements organisés par le DCTN et la VdG.

### Mesure 15

Communiquer activement sur l'existence de vélo VdG à disposition du personnel. Rappeler que la VdG offre un casque à vélo au personnel.

### Mesure 16

Définir des distances ou temps de trajet au-dessous desquels l'avion est proscrit et un autre mode de transport doit être emprunté (en attente de la révision des règlements y relatifs dans le cadre du nouveau plan de mobilité de la Ville de Genève).

## Axe 8 : bâtiments, économies d'énergie, énergies renouvelables

### Mesure 17

Sensibiliser à la question des économies d'énergie. Mettre en place une information à l'attention du personnel et du public sur des bonnes pratiques (écogestes).

## Axe 9 : numérique

### Mesure 18

Former et sensibiliser le personnel à une gestion raisonnée du numérique.

### Mesure 19

Elaborer un manuel des bonnes pratiques numériques à transmettre aux collaborateurs.trice.s.

### Mesure 20

Organiser des « journées du nettoyage des données » ludiques et stimulantes.

## Axe 10 : biodiversité et gestion différenciée des espaces verts

### Mesure 21

Elaborer une stratégie biodiversité municipale visant le maintien et l'augmentation de la biodiversité à travers les processus de planification, construction, gestion, et entretien des espaces du domaine privé et public de la Ville, en tenant compte des enjeux organisationnels et de ressources.

### Mesure 22

Créer un pôle transversal «biodiversité locale» au sein de la Ville de Genève (CJB, MHN, SEVE, A21, URB, AGCM, etc.).

## Axe 11 : réflexions vers un changement de paradigme

### Mesure 23

Proposer des éléments de réponse et des outils concrets aux publics (ex. espace ag!r du MHN, programmation nature des BM, grainothèque, expo «Le grand bazar de l'évolution» aux CJB, expo «Injustice environnementale Alternatives autochtones» au MEG).

#### **Mesure 24**

Pondérer systématiquement les pratiques avant chaque projet: expositions et spectacles invités versus productions locales, éphémère versus réutilisable, créations matérielles versus créations immatérielles...

#### **Mesure 25**

Adapter les conditions d'octroi des subventions afin qu'elles prennent en compte des valeurs portées par la transition environnementale.

#### **Mesure 26**

Encourager les savoir-faire traditionnels et locaux et intégrer les questions de durabilité et d'impact environnemental dans les politiques d'acquisition. Revoir en conséquence la pondération des critères d'attribution des marchés publics (AIMP).

#### **Mesure 27**

Soutenir et relayer les initiatives des artistes qui prennent position en faveur de l'environnement (charte des artistes, acteurs et actrices culturel.le.s pour le climat).

#### **Mesure 28**

Evaluer l'impact des pratiques culturelles en regard de leur empreinte carbone et environnementale et intégrer un chapitre « environnement et social » dans les PSC des musées et bibliothèques.